



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

Cabot Place, Phase II, 2nd Floor

Box 4600

St. John's, NF

A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet TC - Souffleuse à neige	
Solicitation No. - N° de l'invitation T2012-180023/A	Date 2018-07-31
Client Reference No. - N° de référence du client T2012-180023	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$OLZ-010-7147	
File No. - N° de dossier OLZ-8-41067 (010)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-10	Time Zone Fuseau horaire Newfoundland Daylight Saving Time NDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Connolly, Carolyn	Buyer Id - Id de l'acheteur olz010
Telephone No. - N° de téléphone (709) 772-5396 ()	FAX No. - N° de FAX (709) 772-4603
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: St. Anthony Airport 1 Airport Road St. Anthony, NL A0K 4C0	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC / TPSGC - Nfld. Region
Cabot Place, Phase II, 2nd Floor
Box 4600
St. John's, NF
A1C 5T2

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN.....	2
1.2 COMPTE RENDU.....	2
1.3 CONTENU CANADIEN.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.2 BESOIN.....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT	10
6.5 RESPONSABLES	10
6.6 PAIEMENT	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9 LOIS APPLICABLES.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
ANNEXE « A » BESOIN/PRIX.....	13
ANNEXE « B » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	14
ANNEXE « C » DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DES NOMS.....	15

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

L'exigence est détaillée à l'annexe «A» des clauses du contrat subséquent.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Carolyn Connolly BA, MA
Spécialiste en Approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
Immeuble John Cabot
10 Barter's Hill, St. John's (T.N) A1C 5T2

ou

Les soumissions électroniques peuvent être envoyées à :

L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions à Terre-Neuve-et-Labrador de TPSGC : TPSGC.RAReceptionSoumissionsTNL-ARBidReceivingNL.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

NOTE : Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

ou

Les soumissions par télécopieur peuvent être envoyées à :

(709) 772-4603

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires [Compléter avec le soumission]

Pour être jugés recevables, les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères techniques obligatoires. Il n'est pas acceptable de simplement dire que le ou les produits proposés répondent à chacun des critères obligatoires. Dans un document de soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer comment leurs produits répondent à chacun des critères suivants :

- S'il vous plaît vérifier (X) en conséquence:

- La souffleuse à neige doit être autopropulsée et faite pour être montée sur une chargeuse frontale, être amovible et être munie d'une commande sans fil. La souffleuse doit présenter une largeur de travail d'au moins 2 438 mm (96 po).

Respecté **OUI** _____ **NON** _____

- La souffleuse à neige doit être autonome à vis jumelées à deux étages, propulsée par un moteur diesel et munie d'une commande sans fil.

Respecté **OUI** _____ **NON** _____

- La souffleuse doit offrir une distance de projection d'au moins 45 m et une capacité minimale de 2 750 tonnes/heure.

Respecté **OUI** _____ **NON** _____

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4)

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 01 décembre 2018.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Carolyn Connolly
Spécialiste en Approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
The John Cabot Building
10, Barter's Hill
Boîte postale 4600
Saint Jean (Terre-Neuve) A1C 5T2

Téléphone: (709) 772-5399
Télécopieur: (709) 772-4603
Courriel: carolyn.connolly@pwgsc.gc.ca

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat sera nommé à l'adjudication du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur [Compléter avec le soumission]

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « A » Base de Paiement, selon un montant total de _____ \$ (insérer au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- a. Carte d'achat Visa () ;
- b. Carte d'achat MasterCard () ;
- c. Dépôt direct (national et international) () ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) () ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) () ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21);
- c) Annexe « A », Besoin/Prix;
- d) Annexe « B », Instruments de paiement électronique;
- e) Annexe « C », Dispositions relatives à l'intégrité;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN/PRIX

Besoin :

Transports Canada exige une (1) souffleuse autopropulsée à vis jumelée. La souffleuse doit être faite pour être montée sur une chargeuse frontale, être amovible et être munie d'une commande sans fil. Elle doit également être fournie avec tous les accessoires normalement livrés avec celle-ci et installés sur ce genre d'équipement afin que l'unité puisse fonctionner de manière fiable et efficace dans toutes ses conditions d'utilisation. La souffleuse sera utilisée l'hiver pour effectuer des travaux d'entretien à l'aéroport de St. Anthony. L'unité fournie devrait pouvoir fonctionner de manière satisfaisante et continue à sa charge nominale, et ce, à des températures ambiantes de 35 à -35 °C.

IMPORTANT: Afin de soumettre une offre, les offrants doivent lire et comprendre et être en mesure de répondre à toutes les spécifications énumérées dans le document Spécifications ci-joint, qui fait partie de la présente annexe. Dans un document de soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer comment leurs produits répondent aux spécifications requises. Les soumissionnaires doivent compléter le côté droit du document ci-joint, selon le cas.

Le produit doivent tous être livrés F.A.B. la destination à :

St. Anthony Airport
1 Airport Road
St. Anthony (T.-N.-L.) A0K 4C0

Établissement des prix :

- Prière de fournir des prix pour tous les articles sinon la proposition sera jugée non recevable.
- La taxe de vente harmonisée est en sus et ne doit pas faire partie de l'établissement des prix ci-dessous.
- **NOTE IMPORTANTE AUX SOUMISSIONNAIRES:
SOUMISSIONNAIRES DOIVENT REMPLIR LE TABLEAU DE PRIX UNITAIRE CI-DESSOUS.
SOUMISSIONNAIRES NE DOIVENT PAS CRÉER UN TABLEAU DE PRIX UNITAIRE SEPARÉ. DÉFAUT DE REMPLIR LE PRIX UNITAIRE FOURNI SERA RENDRE SOUMISSION NON CONFORME ET AUCUNE AUTRE CONSIDÉRATION NE SERA DONNÉ.**

Article	Description	Qté	Prix unitaire (Taxes en sus)	Somme calculée
1	Souffleuse autopropulsée à vis jumelée, selon la spécification ci-jointe.	1 unité	_____ \$	_____ \$
3	Livrés F.A.B. la destination à : St. Anthony Airport 1 Airport Road St. Anthony (T.-N.-L.) A0K 4C0	1 lot	_____ \$	_____ \$
			Total: (Taxes en sus)	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-180023/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-180023

File No. - N° du dossier
OLZ-8-41067

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE « C »
DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DES NOMS**

La disposition relative à l'intégrité des Conditions générales du document 2030 exige que le soumissionnaire fournisse l'élément suivant :

Liste de noms

- (a) Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous leurs administrateurs actuels. Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre d'entreprise individuelle, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent indiquer le nom du ou des propriétaires. Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou de société en nom collectif n'ont pas à fournir une liste de noms.
- (b) Si la liste de noms exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le gouvernement informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, la soumission sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.
- (c) Le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement pouvant toucher la liste de noms des administrateurs pendant le processus d'approvisionnement.

Dénomination sociale complète

NEA _____

Liste des noms des personnes qui siègent actuellement au conseil d'administration ou des propriétaires :

1.0 **PORTÉE**

- 1.1 Portée - Fournir le nombre de souffleuses à neige indiqué dans la demande de propositions. Ce besoin porte sur une (1) souffleuse autopropulsée à vis jumelée. La souffleuse doit être faite pour être montée sur une chargeuse frontale, être amovible et être munie d'une commande sans fil. Elle doit également être fournie avec tous les accessoires normalement livrés avec celle-ci et installés sur ce genre d'équipement, qu'ils soient précisés aux présentes ou non, afin que l'unité puisse fonctionner de manière fiable et efficace dans toutes ses conditions d'utilisation. Sauf indication contraire, tous les articles indiqués dans les paragraphes 1.0 à 6.16 du présent devis doivent être inclus dans la configuration de base.

2.0 **EXIGENCES GÉNÉRALES**

- 2.1 Exigences standard - L'équipement livré en vertu du présent devis doit correspondre au modèle commercial standard le plus récent du fabricant et doit avoir fait ses preuves au sein de l'industrie, c'est-à-dire qu'un nombre significatif d'unités doivent avoir été fabriquées et vendues sur le marché. De plus, il doit avoir fait ses preuves en service pour l'utilisation prescrite, et ce, pendant au moins 1 an avant la demande de propositions; ou, dans le cas d'un article mis sur le marché récemment, le fabricant doit fournir des données de fonctionnement et d'essai valides et suffisantes pour démontrer la nature acceptable

**PRÉCISER LES COMPOSANTS RÉELLEMENT FOURNIS
AVEC LE MATÉRIEL PROPOSÉ, DE MÊME QUE LEURS
CAPACITÉS NOMINALES. INDIQUER ÉGALEMENT EN
DÉTAIL TOUTE DÉROGATION AUX EXIGENCES.**

CONFORME

CONFORME

de l'équipement.

2.2 Survol - La souffleuse à neige fournie en vertu du présent devis doit être autonome à vis jumelées à deux étages, propulsée par un moteur diesel et munie d'une commande sans fil. La souffleuse doit offrir une distance de projection d'au moins 45 m et une capacité minimale de 2 750 tonnes/heure.

SOUFFLEUSE À NEIGE
MARQUE _____

MODÈLE _____

2.3 Conditions d'utilisation - La souffleuse sera utilisée l'hiver pour effectuer des travaux d'entretien à l'aéroport de St. Anthony. L'unité fournie devrait pouvoir fonctionner de manière satisfaisante et continue à sa charge nominale, et ce, à des températures ambiantes de 35 à -35 °C. Elle devrait pouvoir fonctionner à ses capacités nominales pendant des périodes prolongées, sans déformation ni panne de ses composants dans toutes les conditions, y compris les conditions météorologiques défavorables.

CONFORME _____

2.4 Exigences obligatoires - Les exigences obligatoires sont désignées par l'emploi du verbe « devoir ». Aucun écart par rapport à celles-ci n'est accepté.

2.5 Équivalent approuvé - Les exigences qui font l'usage du conditionnel doivent également être satisfaites. Les solutions de rechange proposées seront cependant étudiées, mais devront être acceptées par le responsable de la conception en tant qu'« équivalents approuvés par le responsable de la conception ». Il s'agit là d'une caractéristique ou d'un composant de remplacement évalué et accepté par le responsable de la conception en tant qu'équivalent satisfaisant aux exigences de

forme, de dimensions, de fonction et de rendement spécifiées, le cas échéant.

2.6 Réponses - Les réponses assorties des termes « approximativement » ou « environ » seront interprétées comme des réponses « RÉELLES ». Toute réponse manquante sera interprétée comme une non-conformité.

3.0 **RÈGLEMENTATION ET NORMES**

3.1 Généralités - Les normes et spécifications en référence dans le présent document correspondent à leurs plus récentes versions, sauf indication contraire.

3.2 Society of Automotive Engineers (SAE) - Toute mention de la SAE dans le présent devis renvoie à la plus récente spécification de la SAE ou version substitutive de celle-ci qui est en vigueur.

4.0 **LIVRAISON**

4.1 Prélivraison - Celle-ci doit être effectuée par un détaillant du fabricant de l'équipement. Le concessionnaire offrant le service de prélivraison devra fournir, sur demande, tous les services après la livraison, incluant l'entretien normal, les travaux sous garantie, etc. L'équipement doit être lubrifié et entretenu en faisant appel à tous les produits adaptés aux conditions climatiques qu'on retrouve dans la province de Terre-Neuve et Labrador au Canada.

4.2 Livraison - La souffleuse doit être livrée à

CONFORME

CONCESSIONNAIRE

ADRESSE

CONFORME

l'état neuf à sa destination finale. La méthode de livraison doit être indiquée dans l'offre.

MÉTHODE

4.3 Documents - Tous les documents pertinents doivent être fournis au destinataire au moment et à l'emplacement de la livraison finale.

CONFORME

4.4 Inspection - L'entrepreneur principal doit veiller à ce que tout l'équipement ait été mis à l'essai et inspecté rigoureusement et que tous les écarts aient été corrigés avant la livraison. Une inspection finale doit être complétée par le destinataire avec un représentant du fabricant sur place au moment de la livraison à l'aéroport.

CONFORME

5.0 GARANTIE ET MANUELS

5.1 Manuels - Au moins un exemplaire en anglais des manuels ci-après doit être fourni en format papier et/ou électronique (si possible) avec chaque souffleuse livrée. Le contrat ne sera pas jugé rempli et aucun paiement final ne sera effectué avant que tous les manuels exigés n'aient été reçus dans un état neuf et original.

CONFORME

5.2 Manuels d'entretien - Au moins un exemplaire des manuels d'entretien général du fabricant doit être fourni avec la souffleuse. Ces manuels devraient décrire les procédures appropriées d'installation de tous les composants et comprendre des schémas exacts des systèmes électriques et hydrauliques.

CONFORME

5.3 Manuels de pièces - Fournir au moins un exemplaire des manuels de pièces de la souffleuse. Les manuels de pièces devraient

contenir le numéro de pièce de tous les composants individuels, des dessins des composants, ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource du fabricant.

CONFORME _____

5.4 Manuel d'utilisation - Fournir au moins une copie du manuel d'utilisation.

5.5 Garantie - La souffleuse doit être protégée par une garantie qui couvre toutes les pièces et la main-d'œuvre pendant au moins douze (12) mois à compter de la fin du processus d'inspection finale dont il est question à la section 4.4 du présent devis.

CONFORME _____

5.6 Concessionnaire - Préciser le nom du concessionnaire responsable de l'exécution des travaux de réparation sous garantie et fournir le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter.

CONCESSIONNAIRE _____

PERSONNE-RESSOURCE _____
TÉLÉPHONE _____

6.0 **SPÉCIFICATIONS DE LA SOUFFLEUSE**

6.1 Spécifications générales

.1 La souffleuse doit présenter une largeur de travail d'au moins 2 438 mm (96 po).

DONNÉE RÉELLE _____

.2 La souffleuse devrait présenter une largeur hors tout maximale de 2 854 mm (112 po).

DONNÉE RÉELLE _____

.3 La souffleuse devrait présenter une ouverture (hauteur de travail) d'au moins 1 321 mm (52 po).

DONNÉE RÉELLE _____

.4 La souffleuse seule devrait présenter une masse opérationnelle d'au plus 4 990 kg

DONNÉE RÉELLE _____

.1 Les transporteurs devraient être entraînés au moyen d'engrenages ou d'une chaîne et d'engrenages.

DÉTAILS

.2 Le système d'entraînement des transporteurs devrait être entièrement fermé et placé dans un bain d'huile.

CONFORME

.3 Les dispositifs d'entraînement à chaîne doivent être munis d'une chaîne robuste présentant une résistance nominale correspondant à au moins 110 % du couple maximal possible appliqué. Les dispositifs d'entraînement à chaîne doivent être munis de rattrapeurs d'usure automatiques.

CONFORME

.4 Le système d'entraînement des transporteurs doit être muni d'un ensemble de boulon de cisaillement afin de prévenir les dommages en cas d'effet de choc. L'ensemble de boulon de cisaillement devrait être facile d'accès.

CONFORME

6.5 Boîte d'engrenages

.1 La boîte d'engrenages de la souffleuse devrait être placée de manière à faciliter sa dépose.

CONFORME

.2 Les roulements de la boîte d'engrenages de la souffleuse doivent être robustes et capables de subir la poussée et le couple maximaux appliqués.

CONFORME

6.6 Turbine

.1 La turbine doit présenter un diamètre d'au moins 915 mm (36 po).

CONFORME

- .2 Les pales de turbine doivent être fabriquées d'acier présentant une épaisseur d'au moins 6,4 mm (1/4 po) et boulonnées afin qu'elles soient faciles à remplacer.
- .3 Le carter de turbine devrait avoir une plage de rotation totale de 150 degrés, pouvoir souffler à plat vers la droite et sur 60 degrés vers la gauche.
- .4 Le carter de turbine doit être à usage intensif et fait d'acier d'au moins 6,4 mm (1/4 po) d'épaisseur.

6.7 Moteur

- .1 Le moteur doit être au diesel et refroidi par liquide. Le moteur devrait être muni de chemises humides remplaçables.
- .2 La puissance nominale minimale du moteur doit être de 275 HP. La documentation publiée du fabricant ou les essais de rendement indiquant la valeur notée doivent être fournis.
- .3 Le moteur devrait être muni d'un système d'arrêt de sécurité en cas de haute température du liquide de refroidissement, de faible niveau de liquide de refroidissement et de basse pression d'huile, incluant les témoins lumineux correspondants.
- .4 Le moteur doit être muni d'un filtre à huile à passage intégral avec élément remplaçable.
- .5 Le moteur devrait être muni d'un filtre à

CONFORME

CONFORME

CONFORME

CONFORME

HP

CONFORME

CONFORME

CONFORME

carburant séparateur d'eau à passage intégral avec élément remplaçable.

- .6 Le moteur devrait être muni d'un filtre d'aspiration d'air sec interne avec élément remplaçable. _____
CONFORME
- .7 Le radiateur du moteur devrait être à faisceau de cuivre haut rendement. Le circuit de refroidissement doit contenir un frigorigène conçu pour des températures atteignant au moins -40 °C. _____
CONFORME
- .8 Le moteur devrait être muni de volets de radiateur à commande thermostatique du type à ouverture tombante et d'un ventilateur à commande thermostatique. _____
CONFORME
- .9 Le moteur devrait être muni de boyaux de radiateur et de chauffeferette en silicone munis de colliers de serrage à ressort appropriés. _____
CONFORME
- .10 Le moteur doit être muni d'un silencieux d'échappement. _____
CONFORME

6.8 Arbre de transmission

DÉTAILS

- .1 La souffleuse doit être munie d'un embrayage à arc-boutement relié à des commandes à l'intérieur de la cabine. L'embrayage doit convenir à la puissance du moteur. L'embrayage doit être muni de mécanismes à sécurité intégrée permettant une utilisation sécuritaire et pratique. Vous devez être en mesure de fournir, sur demande, une certification du fabricant de l'embrayage pour cette application et pour les capacités nominales de l'embrayage. _____

DÉTAILS

- .2 La souffleuse doit être munie d'un arbre de transmission de la série Spicer 1610 ou l'équivalent, à tout le moins. Vous devez être en mesure de fournir, sur demande, une certification du fabricant de l'arbre de transmission pour cette application et pour les capacités nominales de l'arbre.
- .3 L'arbre de transmission doit être muni de systèmes de boulons de cisaillement aux points faibles pour protéger toutes les pièces. Les boulons de cisaillement devraient être faciles à obtenir et à remplacer.
- .1 Le cadre de la souffleuse doit être fabriqué entièrement d'acier robuste soudé convenant à une utilisation continue dans la neige compactée dure.
- .2 La souffleuse doit être munie d'un raccord de branchement/débranchement rapide. Une fois livrée, cette souffleuse sera installée sur une chargeuse frontale déjà utilisé sur le site de l'aéroport. Pour être compatible avec l'équipement actuel, le raccord installé sur la souffleuse doit être un raccord femelle Craig Machine Shop numéro QKF55.
- .3 La souffleuse doit être munie d'au moins cinq (5) patins remplaçables avec pièces rapportées en carbure.
- .4 La souffleuse devrait être munie d'une lame racleuse pleine longueur boulonnée et

CONFORME

CONFORME

CONFORME

CONFORME

CONFORME

6.9 Cadre

remplaçable.

- .5 La souffleuse devrait être munie de couteaux de talutage d'une hauteur minimale de 254 mm (10 po).
- .6 La souffleuse doit être munie d'aubes directionnelles hydrauliques reliées à des commandes sans fil à l'intérieur de la cabine.
- .7 La souffleuse devrait être munie d'une goulotte d'éjection hydraulique orientable capable de tourner sur au moins 240 degrés et reliée à des commandes sans fil à l'intérieur de la cabine afin d'en régler l'orientation et la distance de projection.

CONFORME

CONFORME

DÉTAILS

6.10 Circuit hydraulique

- .1 Le circuit hydraulique de la souffleuse doit avoir une capacité d'huile adéquate, ainsi que des dispositifs de filtration (filtres remplaçables), de commande de la pression et de protection contre la surpression et appropriés, de même que tout autre équipement nécessaire à son utilisation sécuritaire et satisfaisante.
- .2 L'huile hydraulique fournie doit être de type « Dextron II » ou un équivalent approuvé.
- .3 Les pompes à huile hydrauliques doivent être entraînées par le moteur du véhicule par le biais d'une transmission mécanique directe. Un entraînement par courroie n'est pas acceptable.

CONFORME

CONFORME

CONFORME

.4 Tous les flexibles hydrauliques doivent être fixés et protégés contre les dommages, dont ceux causés par les vibrations et le frottement. Ils doivent également être conformes aux normes de la SAE rattachées aux conditions d'exploitation mentionnées au présent devis, et doivent demeurer souples jusqu'à -35 °C.

CONFORME _____

6.11 Circuit électrique

.1 La souffleuse doit être équipée de batteries sans entretien. Le nombre de batteries et leur capacité nominale doivent être suffisants pour répondre aux besoins électriques totaux de la souffleuse dans toutes les conditions de fonctionnement indiquées à la section 2.3 du présent devis.

QUANTITÉ _____ MARQUE _____
MODÈLE _____

INTENSITÉ TOTALE DU COURANT ÉLECTRIQUE
AU DÉMARRAGE À FROID _____

CONFORME _____

.2 Le circuit électrique de la souffleuse devrait avoir une tension de 12 V.

.3 La souffleuse devrait être munie d'un alternateur présentant un courant nominal d'au moins 75 A.

DONNÉE RÉELLE _____

.4 La souffleuse doit être équipée d'un tableau de télécommande électrique sans fil.

CONFORME _____

.5 Tous les circuits électriques de la souffleuse devraient être protégés contre les intempéries. Tous les câbles doivent être raccordés par brasage ou par des connecteurs approuvés. Tous les raccords doivent être à l'épreuve de l'eau et à usage intensif. Tous les câbles doivent être chromocodés.

CONFORME _____

6.12 Commandes et instruments

.1 Le tableau de télécommande de la souffleuse devrait être muni au moins des instruments entièrement fonctionnels suivants : compte-tours, voltmètre, indicateur de pression d'huile du moteur, indicateur de température de liquide de refroidissement du moteur et indicateur de niveau de carburant.

DÉTAILS

.2 Le tableau de télécommande sans fil de la souffleuse devrait être muni des interrupteurs et commandes entièrement fonctionnels suivants : commutateur d'allumage, embrayage, accélérateur, commande de turbine, commande de rotation de la goulotte d'éjection, commande d'ouverture/fermeture de la goulotte et commande d'aubes directionnelles.

DÉTAILS

.3 La souffleuse doit être munie de deux interrupteurs d'arrêt d'urgence, soit un placé sur le tableau de télécommande et un autre placé l'unité principale de la souffleuse. Les interrupteurs doivent être faciles d'accès, clairement étiquetés et protégés des intempéries.

CONFORME

.4 La souffleuse devrait être munie d'un compteur horaire placé sur l'unité principale de la souffleuse ou sur le tableau de télécommande.

CONFORME

.5 Chaque instrument, interrupteur, jauge et commande doit être clairement identifié en anglais ou moyen de la désignation ISO. Toutes les étiquettes devraient être des plaques de métal ou de plastique (deux couleurs) gravées, apposées de façon

CONFORME

permanente.

6.13 Divers

.1 La souffleuse devrait être munie d'un réservoir de carburant d'une capacité d'au moins 250 L (55 gal. imp.).

CONFORME

.2 La souffleuse devrait être munie de dispositifs ou d'écrans de protection efficaces et durables aux endroits nécessaires pour assurer une sécurité maximale lors de l'entretien et de l'utilisation de l'équipement.

CONFORME

.3 La souffleuse devrait être munie d'un blindage intégral au-dessus du moteur. Le blindage devrait être facilement amovible afin de procéder à l'entretien de l'équipement en plus d'être muni de portes d'accès, au besoin afin de procéder à l'entretien de routine et pour vérifier les niveaux de liquides.

CONFORME

.4 La souffleuse devrait être munie d'un ensemble d'aide au démarrage par temps froid, incluant un système de démarrage à l'éther ou l'équivalent. L'ensemble devrait également comprendre un chauffe-bloc et un réchauffeur de batteries munis de prises extérieures recouvertes.

DÉTAILS

6.14 Peinture

.1 La souffleuse doit être peinte conformément aux couleurs, à la méthode et aux normes d'origine du fabricant. Toute peinture retirée ou endommagée pendant la modification des véhicules ou l'installation de composants doit être préparée, apprêtée et repeinte d'après

CONFORME

l'aspect des surfaces voisines et les spécifications du fabricant. Toute peinture appliquée hors de l'usine doit faire l'objet d'une garantie d'au moins deux ans.

6.15 Instructions

.1 La souffleuse devrait être fournie avec des schémas, des plaques d'avertissement et des instructions écrites bilingues ou ISO apposées de façon permanente, afin d'assurer une utilisation et un entretien sécuritaire et efficace de l'unité.

CONFORME

6.16 Diagnostic

.1 La souffleuse devrait être fournie avec tout le matériel de diagnostic rattaché au moteur, incluant la documentation, les cartouches, les disques compacts et les câbles permettant d'utiliser l'équipement d'analyse et de diagnostic du moteur.

CONFORME